

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
  
COMMUNE DE SELONCOURT  
  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20221025-10</b>	<b><u>Séance du 25 octobre 2022 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois d'octobre <b>le vingt-cinq</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ()</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AL 574 - PROPRIETE DE MADAME TALBI ET MONSIEUR VADAM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Delphine TALBI, domiciliée 20 rue de Sainte Marie 25750 DESANDANS et Monsieur Olivier VADAM, domicilié 101 DSC de Lérins 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL, souhaitent vendre une parcelle de bois cadastrée AL 574 d'une surface de 46a 10ca, à la Ville de Seloncourt.

Cette parcelle se situe au virage de Berne à l'entrée d'Hérimoncourt.

L'acquisition de cette parcelle est proposée au prix de 57 € l'are, soit un total de 2627,70 €.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune de Seloncourt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 6 octobre 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par** autorise,

- l'acquisition de la parcelle AL 574 d'une surface de 46a10ca au prix de 57 € l'are, soit 2627,70 € à Madame TALBI ET MONSIEUR VADAM ;
- Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 octobre 2022

**Le secrétaire de séance**

**Le maire**  
**Daniel BUCHWALDER**